

RÈGLEMENT ACCUEIL du PUBLIC

MISSION LOCALE de TOURAINE

La Mission Locale de Touraine (MLT) assure une mission de service public auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans. A ce titre, elle est à même de vous proposer de nombreux services.

Ce règlement a pour but de rappeler les règles relatives à la bonne utilisation de nos services et permettre de bonnes relations entre vous et nous.

Respect des engagements

Afin de vous garantir le meilleur accueil possible, il est préférable de prendre rendez-vous avec votre conseiller et d'être présent à ce rendez-vous.

En cas d'impossibilité, vous devez prévenir votre conseiller par tous moyens dans les meilleurs délais.

Pour vous donner toutes les chances de réussite, nous nous engageons à vous informer, vous proposer des actions adaptées à vos besoins et à vous accompagner dans vos démarches.

De votre côté, vous vous engagez à suivre les actions mises en place d'un commun accord avec votre conseiller et à le tenir informé de l'évolution de votre situation.

Votre conseiller se réserve le droit de vous recevoir seul(e) et vous garantit une discrétion professionnelle quant aux informations vous concernant.

Respect des personnes et des biens

Il est demandé à chacun de se présenter à la MLT et dans ses lieux de permanences, avec une tenue adaptée et un comportement respectueux à l'égard de toutes personnes présentes (salariés de la structure, jeunes accompagnés, intervenants et partenaires).

Aucune violence physique, verbale (insultes, menaces, intimidations...), acte d'intolérance et d'irrespect ne sera permis.

Il est également interdit :

- de voler et de dégrader le matériel de la MLT,
- de consommer de l'alcool ou des produits illicites dans les locaux de la MLT,
- de se présenter sous effet de l'alcool ou sous emprise de produits illicites,
- de fumer et de vapoter dans les locaux de la MLT,
- de se présenter dans nos locaux en possession d'armes blanches et/ou catégorisées,
- de se présenter dans nos locaux avec des animaux,
- d'utiliser son téléphone portable dans nos locaux à des fins de vidéos, de photos et d'enregistrements. Durant les rendez-vous ou ateliers à la Mission Locale son utilisation est acceptée uniquement pour vos démarches d'insertion.



Chacun doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène.

Utilisation de l'outil informatique :

Le matériel de la MLT est destiné à faciliter vos démarches sociales et professionnelles.

Il est strictement interdit de consulter et ou de télécharger des sites à caractère pornographique, appelant à la haine, à la violence ou promouvant une idéologie terroriste. Cette infraction sera sanctionnée et est passible de poursuites judiciaires.

Loi informatique et libertés : *Système d'information I-MILO*

Après accord préalable de votre part, votre dossier « mission locale » est informatisé grâce au SI I-MILO (Ministère du Travail) dans le but de suivre votre parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Comme la Loi du 6 janvier 1978 le prévoit, vous avez un droit d'accès et de rectification des données contenues dans votre dossier individuel.

En cas de non-respect de ce règlement, la Mission Locale se réserve le droit de :

- vous adresser un courrier d'avertissement (pour les mineurs, une copie sera adressée au représentant légal),
- suspendre ou interrompre l'accès aux différents services et à l'accompagnement par un conseiller,
- faire appel aux services de Police, Gendarmerie,
- porter plainte en cas d'outrage verbal, menaces, violences, vol de matériels ou d'effets personnels.

Fait à Tours le 15 septembre 2023

La Direction

